

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DeLaval Surface Coating A500 B-component

FS2021

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 453/2010)

Date de préparation 25-févr.-2013

Date de révision :
09-mai-2017

Numéro de révision: 0.1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit

DeLaval Surface Coating A500 B-component

Contient

Benzyl alcohol ; m-xylylenediamine; Polymeric cycloaliphatic amines; 4,4'-methylene bis(cyclohexylamine)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Durcisseur

Utilisations déconseillées

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacteur le fabricant

c/o DeLaval International AB
PO BOX 39
147 21 Tumba
Sweden
Tel + 46 08-530 66 000
Email MSDS.EU@delaval.com

Fournisseur

France: DeLaval snc
Omega Parc Bat. 5
3 Bd Jean Moulin - CS40504
78997 Elancourt
France
Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg:
+352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Acute toxicity - Oral	Catégorie 4. (H302)
Toxicité aiguë - Inhalation (vapeurs)	Catégorie 3 (H331)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1. Sous-catégorie B (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1. (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1. (H317)
Chronic aquatic toxicity	Catégorie 3. (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008****Hazard Pictogram(s)****Mention d'avertissement**

DANGER

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H331 - Toxique par inhalation
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P501 - Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales

Contient

Benzyl alcohol ; m-xylylenediamine; Polymeric cycloaliphatic amines; 4,4'-methylene bis(cyclohexylamine)

2.3. Autres dangers**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1. Substances**

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	EC No	CAS No	% en poids	Classification CLP	Numéro d'enregistrement REACH
--------------	-------	--------	------------	--------------------	-------------------------------

Alcool benzylique	202-859-9	100-51-6	50 - 60	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332)	01-2119492630-38
Polymeric cycloaliphatic amines		135108-88-2	25 - 30	Acute tox. 4 (H302) skin corr. 1B (H314) Eye dam. 1 (H318)	Aucune donnée disponible
m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine	216-032-5	1477-55-0	20 - < 25	Acute tox. 4 (H302) Acute tox. 3 (H331) Skin corr. 1B (H314) Eye dam. 1 (H318) Skin sens. 1 (H317) aquatic chr. 3 (H412)	01-2119480150-50-00 00
4,4'-methylene bis (cyclohexylamine)	217-168-8	1761-71-3	2 - 5	acute tox 4. (H302) skin corr. 1A (H314) Eye dam. 1 (H318) skin sens. 1 (H317) STOT SE 3 (H335), aquatic chr. 2 (H411)	Aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

contact oculaire

En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Ne pas utiliser de solvant ou de diluant. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Consulter immédiatement un médecin. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Boire ensuite du lait, si possible. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans avis médical. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Consulter immédiatement un médecin.

Protection pour les secouristes

Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représentent pas de risques personnels. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus

Provoque des brûlures oculaires. Provoque des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Nocif par inhalation. Également nocif en cas d'ingestion. Peut brûler la bouche, la gorge et l'estomac. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Delayed Effects

Aucun(e) connu(e).

Effets d'une surexposition

Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée. Rougeur. cloques. Inconfort gastro-intestinal.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin

Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau, Mousse, poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau. Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique

Oxydes d'azote (NOx). Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représentent pas de risques personnels. Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Évacuer le personnel vers des zones sûres.

Autres informations

Équipement de protection individuel, voir section 8
Voir Section 12 pour plus d'informations

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. Tenir à l'écart des cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Boucher les fuites si cela ne présente pas de danger. Absorber le déversement avec une matière inerte (par exemple de la terre ou du sable sec), puis la placer dans un récipient à déchets chimiques. Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8
Voir Section 12 pour plus d'informations
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Mettre en place une ventilation adaptée. Bouteille pour le lavage des yeux contenant de l'eau propre.

Remarques générales en matière d'hygiène

Se laver les mains et le visage avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Conserver séparément les vêtements de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Tenir éloigné des denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver à température ambiante.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition

Sans objet

Autres lignes directrices

Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Eu	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine 1477-55-0			STEL: 0.1 mg/m ³		
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Alcool benzylique 100-51-6				TWA: 10 ppm TWA: 45 mg/m ³	
m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine 1477-55-0		Ceiling: 0.1 mg/m ³		STEL: 0.1 mg/m ³ Ceiling: 0.1 mg/m ³ Skin	Ceiling: 0.02 ppm Ceiling: 0.1 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Alcool benzylique 100-51-6			TWA: 240 mg/m ³		
m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine 1477-55-0	STEL: 0.1 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ Ceiling: 0.1 mg/m ³	Skin TWA: 0.1 mg/m ³		Ceiling: 0.1 mg/m ³	

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible
Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate pour maintenir les expositions en dessous des limites d'exposition recommandées. Bouteille pour le lavage des yeux contenant de l'eau propre.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux
Protection de la peau
Protection des mains

Lunettes de protection. écran facial. EN 166.
Porter des gants/des vêtements de protection. EN 340.
Caoutchouc nitrile, BTT > 480 min, caoutchouc butyle, EVAL, (EN 374)

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Cartridge A2.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate pour maintenir les expositions en dessous des limites d'exposition recommandées. Éviter le rejet dans l'environnement.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Jaune
Odeur	Amine
Seuil olfactif	Aucune information disponible
<i>Propriété</i>	
pH	<i>Valeurs</i> 11.1 (conc %w/w: 50%)
Point/intervalle de fusion	Aucune donnée disponible
Point/intervalle d'ébullition	175 °C
point d'éclair	111 °C DIN 51758, DIN 22719
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	0.00088 kPa (20°C)
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité	1.083 g/cm ³
Hydrosolubilité	0,1 g/L (20 °C) pratiquement insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	> 300°C
Viscosité	1000 mPa.s (dynamic) (25°C)
Propriétés explosives	Sans objet

Propriétés comburantes

Sans objet

9.2. Autres informations**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité

Exotherm reaction with epoxy resins.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Acides forts, Bases, Agents comburants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). La combustion produit des émanations très inconfortables et toxiques.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Inhalation

L'inhalation de vapeurs irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorges et déclencher une toux.

contact oculaire

Corrosif. Risque de lésions oculaires graves.

Contact avec la peau

Corrosif. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Ingestion

Nocif en cas d'ingestion. Peut brûler la bouche, la gorge et l'estomac.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Alcool benzylique	= 1230 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit)	5.4 mg/L (Rat) 4 h
m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine	= 660 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit)	700 ppm (Rat) 1 h 2.4 mg/l (Rat) 4 h
4,4'-methylene bis (cyclohexylamine)	625 mg/kg (Rat)	2110 mg/kg (Rabbit)	

irritation

Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée.

Corrosivité

Corrosif. Provoque des brûlures oculaires et cutanées. Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Peut brûler la bouche, la gorge et l'estomac.

Sensibilisation

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Effets mutagènes

Aucun effet important ou danger critique.

Effets cancérogènes

Aucun effet important ou danger critique.

Effets sur la reproduction

Aucun effet important ou danger critique

Effets sur le développement

Aucun effet important ou danger critique

Téatogénicité

Aucun effet important ou danger critique

STOT - exposition unique

Aucune information disponible

STOT - exposition répétée

Aucune information disponible

Danger par aspiration

Aucune information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES12.1. Toxicité

Effets écotoxicologiques

Ne permettez pas d'entrer dans l'approvisionnement en eau potable, eaux usées, ou le sol. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Alcool benzylrique	EC50 = 35 mg/L 3 h	460: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 10: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	EC50 = 50 mg/L 5 min EC50 = 63.7 mg/L 15 min EC50 = 63.7 mg/L 5 min EC50 = 71.4 mg/L 30 min	23: 48 h water flea mg/L EC50
4,4'-methylene bis (cyclohexylamine)		46 - 100: 96 h Leuciscus idus mg/L LC50 static		

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Faible

Nom chimique	Coefficient de partage
Alcool benzylrique	1.1
4,4'-methylene bis (cyclohexylamine)	2.03

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6. Autres effets indésirables

Aucun(e) connu(e).

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur

Emballages contaminés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

No de déchet suivant le CED 07 02 08

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	3267
14.2 Nom d'expédition	3267 - Liquide corrosif, basique, organique, n.s.a (m-xylylenediamine)
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Emergency schedules (EmS) F-A, S-B
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible
14.9	

ADR/RID

14.1 N° ONU	3267
-------------	------

14.2 Nom d'expédition	3267 - Liquide corrosif, basique, organique, n.s.a (m-xylylenediamine)
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Hazard identification number: 80 Special provisions 274 Tunnel code E
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible
IATA/CAO	
14.1 N° ONU	3267
14.2 Nom d'expédition	3267 - Liquide corrosif, basique, organique, n.s.a (m-xylylenediamine)
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Passenger and Cargo aircraft:Quantity limitation 5L - Packaging instructions 852 Cargo aircraft only: Quantity limitation 60L - Packaging instructions 856
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

EU Legislations

Reg.1907/2006-REACH

Reg.453/2010 That modify REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Dir. 2000/39/CE

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS

All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H331 - Toxique par inhalation

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 25-févr.-2013

Date de révision : 09-mai-2017

Numéro de révision: 0.1

Remarque sur la révision

Motif de la révision Update Section: 2, 3

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité